

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 juillet 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2022-098

**QUARTIER DE L'ÉPUISEMENT :
CESSION DE LA PARCELLE AM
445, SISE A LE PORT,
RUE DE BORDEAUX,
A MADAME ET MONSIEUR
LEPERLIER LAETITIA ET
LAURENT**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 27 juin 2022.

- la liste des délibérations a été
affichée le 6 juillet 2022.

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le cinq
juillet, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel
de ville, après convocation légale sous la présidence de
M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Mémouna Patel
7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic
10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M.
Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, Mme
Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude
Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garcia Latra Abélard,
Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme
Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie
Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe
par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint par M. Jean-Claude Adois, Mme Bibi-
Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Jean-Paul Babef, Mme
Catherine Gossard 11^{ème} adjointe par Mme Brigitte
Laurestant, M. Franck Jacques Antoine par M. Guy Pernic
10^{ème} adjoint, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le
Toullec 1^{ère} adjointe, M. Alain Iafar par M. Didier
Amachalla, M. Zakaria Ali par M. Jean-Max Nages.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint à 17 h 40 (affaire n° 2022-096).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Paméla Trécasse, M.
Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau,
Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar



LE MAIRE

Olivier HOARAU

.....
.....

**QUARTIER DE L'EPUISEMENT :
CESSION DE LA PARCELLE AM 445,
SISE A LE PORT, RUE DE BORDEAUX,
A MADAME ET MONSIEUR LEPERLIER LAETITIA ET LAURENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération n° 1995-146 du 19 octobre 1995, approuvant les termes du contrat de concession de l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre dénommée « RHI Epuisement » ;

Vu la délibération n° 2022-009 du 8 février 2022, approuvant le compte-rendu de clôture de l'opération « RHI Epuisement » et donnant quitus à la SEMADER, en sa qualité d'opérateur historique de l'opération ;

Vu la délibération n° 2019-159 du 17 décembre 2019, approuvant les montants de cessions des charges foncières pour les ventes de parcelles à bâtir aux familles recensées ou identifiées dans le cadre de l'opération « RHI Epuisement » ;

Vu le dernier acte de rétrocession, établi par-devant notaire le 9 décembre 2021, au profit de la commune de Le Port, portant sur les parcelles à bâtir et les différents espaces communs de l'opération, en cours de publication auprès du service de la publicité foncière de La Réunion ;

Vu la situation de la parcelle cadastrée AM n° 445 au plan communal ;

Vu la demande d'acquisition de ce terrain communal formulée par Madame et Monsieur Leperlier Laetitia et Laurent ;

Vu l'avis financier du Domaine établi sur ledit terrain le 11 mai 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 5 juillet 2022 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la cession de la parcelle communale cadastrée section AM n° 445, sise à Le Port, rue de Bordeaux, à Madame et Monsieur Leperlier Laetitia et Laurent, au prix de 54 000 € hors taxes conformément à l'avis du Domaine ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**QUARTIER DE L'ÉPUISEMENT :
CESSION DE LA PARCELLE AM 445,
SISE A LE PORT, RUE DE BORDEAUX,
A MADAME ET MONSIEUR LEPERLIER LAETITIA ET LAURENT**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le projet de cession de la parcelle AM 445, d'une superficie de 249 m², sise à Le Port, rue de Bordeaux, située dans le périmètre de l'ancienne opération de Résorption de l'Habitat Insalubre dénommée « RHI Epuisement ».

Madame et Monsieur LEPERLIER sont originaires du quartier. Ils souhaitent acquérir une parcelle dans le quartier où ils ont vécu.

Afin de permettre cette opération, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la cession de la parcelle seule cadastrée section AM n° 445, sise à Le Port, rue de Bordeaux, à Madame et Monsieur Leperlier Laurent et Laétitia, au prix de 54 000,00 € conformément à l'avis du Domaine ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Pièces jointes :

- Plan de situation
- Avis du Domaine actualisé

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le 12/07/2022

SLO

ID : 974-219740073-20220705-DL_2022_098-DE



Direction Générale Des Finances Publiques

Le 11 mai 2022

Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion

Pôle d'évaluation domaniale

7 Avenue André Malraux CS 21015
97744 Saint-Denis CEDEX 9

téléphone : 02 62 94 05 88

mél. : drfip974.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur Régional des Finances
Publiques de la Réunion

à

Commune du Port
Patrick SELLY -FRONTIN

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Patrice FRADIN

téléphone : 06 93 02 07 18

courriel : patrice.fradin@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 8453887

Réf OSE : 2022-97407-28344

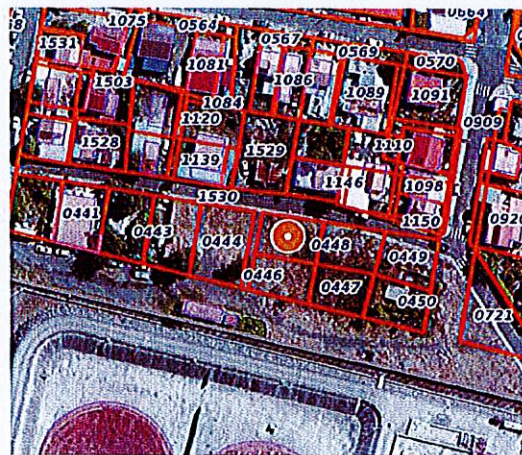
AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE

Désignation du bien : Parcelle cadastrée AM 445 pour 217 m²

Adresse du bien : 11 Rue de Bordeaux 97420 LE PORT

Département : La Réunion

Valeur vénale: 54 000 € assortie d'une marge d'appréciation de ± 10 %



Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 - SERVICE CONSULTANT

Consultant : Commune du Port
affaire suivie par : Patrick SELLY -FRONTIN

2 - DATE

de consultation : 12 avril 2022
de réception : 12 avril 2022
de visite : 9 octobre 2020
de dossier en état : 12 avril 2022

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

La ville souhaite céder ce bien à une personne issue du quartier dans le cadre d'une opération de vente de parcelles libres.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Parcelle de terrain plane, rectangulaire d'une contenance de 217 m² libre de toute construction.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Commune du Port

6 - URBANISME – RÉSEAUX

PLU du 02/10/2018
Zonage : Ua - réseaux présents
PPR et PPRt : néant

7-DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

54 000 € assortie d'une marge d'appréciation de ± 10 %

8 –DURÉE DE VALIDITÉ

Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai **d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.** Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
et par délégation
L'inspecteur des Finances Publiques



Patrice FRADIN